

---

**Archives départementales  
de l'Aube**



# **Chapitre Saint-Nicolas de Pougy**

*sous-série 8 G*

répertoire numérique  
[dactylographie 2005]

## 8 G

### CHAPITRE SAINT-NICOLAS DE POUGY

Chapitre fondé vers 1150, à son retour de Jérusalem, par Henri de Champagne depuis comte Henri 1<sup>er</sup> de Troyes, pour trois chanoines prêtres, augmenté de deux chanoines par Eude, Rainard et Manassès, seigneurs de Pougy, d'après la pancarte de l'évêque Henri de Carinthie du 8 avril 1154.

Les actes les plus anciens avaient été autrefois classés et numérotés suivant un ordre à peu près chronologique. Mais ce classement avait disparu depuis longtemps et a été remplacé par un autre plus méthodique.

## Généralités

### 8 G 1 Historique, état actuel, inventaires de biens, fondations, collations de cures, par le curé de Pougy; certifié par les officiers municipaux.

Sauf le doyen du chapitre, curé de Pougy, on ne résidait plus, au point que "beaucoup de chanoines ont négligé de prendre possession". Toutefois, depuis le décret de l'Assemblée nationale supprimant les chapitres, deux s'étaient fait recevoir, dans l'espoir d'obtenir une pension : Simon Claude Maître, prêtre du diocèse et professeur au collège de Sézanne, et Etienne François David Marie Remusat, du diocèse de Marseille. Le chapitre était collateurs de cinq cures : Onjon, Avant et Mesnil-Lettre sa succursale, Bouy, Lesmont, Verricourt et Pougy sa succursale.

1 cahier papier, in-folio, 7 p.

1790

## Titres de fondation

### 8 G 2 Titres de fondation.

Pancarte d'Henri de Carinthie, évêque de Troyes (1154, original) ; autre acte du même (1158, copies collationnées) ; acte d'Henri 1<sup>er</sup>, comte de Troyes (1169, copie collationnée) ; donation par Manassès de Pougy, évêque de Troyes, à la collégiale Saint-Nicolas de Pougy de l'église d'Avanz et de Mesnil (-Lettre), avec la menue dîme sauf les *cabanum* et *legumen*, et de l'église de *Lesmonz*, avec droit de présentation (1184, original) ; transaction entre le chapitre et Nicolas de Pougy, seigneur de Pougy, au sujet des dîmes de Pougy (1203, original) ; obligation par le chevalier Haton de ses droits sur la dîme de Pougy (1232).

4 p. parchemin, 9 p. papier.

1154-1232

## Spirituel

### 8 G 3 Actes des évêques Pierre d'Arcis et Jean Lesguisé.

Devant la modicité des revenus du chapitre, diminués par les guerres et par la peste au point d'entretenir à peine deux chanoines résidents sur sept prébends, Pierre d'Arcis confirme une délibération capitulaire, qui prévoit qu'à l'avenir, tout chanoine devra verser 20 s. à sa réception et autant à sa sortie, si du moins il en a perçu le bénéfice pendant un an, pour l'entretien des livres et des ornements sacrés. Les chanoines prétendant qu'à cause des guerres les revenus du chapitre permettaient d'entretenir un seul chanoine, Jean Lesguisé ordonne que le service quotidien devra être à nouveau célébré, et par un autre prêtre que le curé de Pougy ; en attendant que l'amélioration des revenus le permette, chaque chanoine prêtre devra dire une messe par mois, chaque chanoine non-prêtre un *dieta* de psautier ou les vigiles des défunts à sept lectures ; tout nouveau chanoine prêtera serment, lors de sa réception, de se conformer à cette ordonnance.

2 p. parchemin, 2 p. papier

20 mai 1394 et 1<sup>er</sup> février 1440

#### 8 G 4 Service de l'église collégiale.

Sommé par le procureur du chapitre, dont le seigneur temporel de Pougy avait saisi les revenus, sous prétexte que le service divin auquel les chanoines étaient tenus n'était pas assuré, Nicolas du Ruey, prêtre, curé de Verricourt, déclare que depuis dix ou douze ans, par suite d'une convention avec le chapitre, il assure le service quotidien de l'église de Pougy.

1 p. parchemin, 1 p. papier.

10 septembre 1488

#### 8 G 5 Registre des actes des réceptions des chanoines du chapitre de Saint Nicolas de Pougy.

20 août 1756 : réception de Louis Fontaine, prêtre de Paris, maître ès arts par démission de Nicolas Odelin, de Langres ; 18 janvier 1760 : présentation de Simon Lefebvre, prêtre du diocèse, à la cure de Bouy, vacante par la démission de Pierre Lerat ; 5 mai 1762 : réception de Pierre Fagment, prêtre du diocèse, de la congrégation de la doctrine chrétienne, curé de Verricourt et de Pougy, par suite du décès de Louis Fontaine ; 4 octobre 1762 : présentation de Jean-Baptiste Nicolas Fruissart, prêtre du diocèse, de la congrégation de la doctrine chrétienne, à la cure de Bouy, vacante par le décès de Simon Lefebvre ; 12 décembre 1763 : réception de Francis Bramant, prêtre de Paris, curé de Verricourt et de Pougy, par suite de la démission de Pierre Fagment ; 13 août 1765 : réception de Sébastien Huet, sous-diacre de Paris ; 29 juin 1769 : réception de Nicolas Lafille, prêtre du diocèse, par défaut d'acceptation de Nicolas Martinet, prêtre du diocèse de Reims ; 15 décembre 1769 : plainte de Didier Peonet, curé de Nogent, dépouillé par les fermiers des grosses dîmes de Nogent et Coclois de la dîme accoutumée d'haricots ; 27 décembre 1775 : réception de Charles Louis Dhuyelle, prêtre du diocèse, par défaut d'acceptation de Pierre Lefrançois, du diocèse d'Amiens ; 29 septembre 1780 : réception de Jean Adam Motsch, du diocèse de Metz, par suite du décès de Claude Humblot ; 16 juin 1790 : réception de Simon Claude Maître, prêtre du diocèse, professeur au collège de Sézanne.

1 cahier papier, 7 folios

1756-1790

#### 8 G 6 Provisions, installations et résignations des chanoines.

Réception de Pierre Jacquin, prêtre, maître ès arts, principal du collège de Calvi à Paris, en remplacement de Christophe Andryen, curé de Colaverdey (1539) ; réception de Quentin (?) Charier, prêtre du diocèse, par résignation de Jacques Mérat (1643) ; provisions pour Jean Parigot, curé de Charey, diocèse de Langres par permutation de Félix Guillemain, sous-doyen du diocèse de Troyes (1677), et procès-verbaux d'enquête ; provisions pour Etienne François David Marie Rémusat, clerc du diocèse Marseille (1787 ; très beaux cachets de l'évêque de Barral) ; provisions pour Simon Claude Maître, prêtre du diocèse (1789 ; très beau cachet de l'évêque de Barral), et réception (1790). Procurations pour la résignation entre les mains de l'évêque par Henry François de la Briffe, diacre du diocèse de Bayeux, abbé commendataire d'Obazine (1738), Charles Michel Lépée, de la communauté Saint-Roch de Paris (1739).

2 p. parchemin, 7 p. papier

1539-1739

#### 8 G 7 Présentations aux cures.

Supplique du chapitre à l'évêque de Troyes, François Malier, de pourvoir à la cure de Lesmont, vacante par le décès du titulaire ; acte d'assemblée des habitants de Bouy, demandant un prêtre pour desservir leur église (1733) ; présentation aux cures de Bouy (1741), de Lesmont (1739), d'Onjon (1782, cachet du chapitre). L'acte d'assemblée est d'un intérêt tout particulier. Les habitants exposent qu'ils "ont accoutumé d'estre deservi par monsieur le curé d'Onjon et comme depuis plusieurs années ils ont été mal deservi et mesme qu'il y a eu plusieurs personnes de mort (*sic*) sans avoir été administré des sacrements..., ils offrent entre autres de faire bastir une maison propre a loger un curé et mesme luy payer la disme des gros grains a la vingt sixieme gerbes ou elle ne le payoit autre foy qu'a la quarantieme". L'évêque fait faire une enquête par le théogal.

9 p. papier.

1733-1782

### Délibérations capitulaires

8 G 8 Fragment d'un registre des délibérations capitulaires (incomplet du début et de la fin), en feuilles.

166 p. papier.

1636-1735

### Procédures

8 G 9 Constitution des procureurs (original et copie).

1 p. parchemin, 1 p. papier

1<sup>er</sup> mai 1458

### Testaments

8 G 10 Exécution des testaments de Jean Gobin, prêtre, chanoine du chapitre et curé d'Avant (17 janvier 1603) ; Denis Lhoste, laboureur à Pougy (10 décembre 1630) ; Claude Humblot, prêtre, chanoine du chapitre (1780).

Jean Gobin léguait entre autres un pré à Coclois, lieu-dit Assez près la Petite Mer (?), acquis en vente judiciaire, le 24 octobre 1596, de l'abbaye de Basse-Fontaine (grosse jointe).

2 p. parchemin, 2 p. papier.

1603-1780

**Temporel****8 G 11 Déclaration des biens du chapitre au bailliage de Chaumont.**

Copie collationnée par le greffier de la commission, et main-levée par les commissaires des trésoreries de France, pour réserve de payer dans le délai d'un an et jour 100 s. t. de droit d'amortissement (6 mars 1465 ; original).

1 p. parchemin, 2 p. papier.

10 février 1465

**8 G 12 Main-levée de l'intendant Lescalopier pour le chapitre contre le receveur des droits à lever sur les propriétaires des biens aliénés des communautés ecclésiastiques et laïques.**

3 p. papier.

1711

**8 G 13 Avant et Mesnil-Lettre.**

Menues dîmes, dîme d'agneaux et charriage, dont les chanoines étaient décimateurs : baux et procédures.

12 p. papier.

Fin XVIIIe s.

**8 G 14 Coclois et Nogent-sur-Aube. Baux de terres.**

9 p. papier.

1662-XVIIIe s.

**8 G 15 Lesmont. Droit de cure et menues dîmes : procédures.**

Modération par Jean Jeançon, chanoine et procureur du chapitre, sous le sceau de l'officialité, à 30 s., pour 4 ans, premier paiement au prochain synode de Troyes de la pension annuelle de 60 s.- 20 s. à la Noël, 20 s. à Pâques – que le curé de Lesmont, Jean Chambon, devait au chapitre (1510, 5 juin), sentences exécutoires du bailliage de Chaumont des 3 mai 1578 et 12 septembre 1582, condamnant les fermiers des dîmes à payer au chapitre les arrérages de la rente annuelle de 4 boisseaux et demi de froment et autant d'avoine dont il était doté sur les dîmes de Lesmont appartenant à l'abbaye de Basse-Fontaine.

3 p. parchemin, 4 p. papier.

1510-1697

8 G 16 Longsols. Terres léguées par le chanoine Jacques Courtois, prêtre, prieur et curé de Longsols, puis chanoine de Pougy, par son testament du 7 février 1718 (copie).

Copies des titres, reçus fiscaux, déclaration de 1733, divers.

2 p. parchemin, 23 p. papier.

XVIIe – XVIIIe s.

8 G 17 Magnicourt. Baux des terres.

6 p. papier

XVIIe – XVIIIe s.

8 G 18 Nogent-sur-Aube et Coclois. Grosses dîmes : baux et procédures.

Pour les baux des terres, cf supra 8 G 14.

3 p. parchemin, 107 p. papier.

1622-XVIIIe s.

8 G 19 Onjon. Pension de cure ; dîmes : baux et procédures.

Dont sentence de l'officialité de Paris, condamnant Jacques Jeannet, prêtre, curé d'Onjon, à payer aux chanoines les arrérages de leur rente annuelle, sur les revenus de la cure, de 8 l. 10 s.t. (60 s.t. à Pâques, 60 s. t. à la Toussaint, 50 s. t. à la Purification de la Vierge) et au reliquat de la dîme affermée en 143? à Pierre Voisin 12 boisseaux de seigle, 12 d'orge, et 8 d'avoine (1440, 15 avril); reconnaissance, sous le sceau de l'officialité de Troyes, par Pierre Le Gros, prêtre, curé d'Onjon, de sa dette annuelle envers le chapitre, à titre de pension de la même somme de 8 l. 10 s. t., aux mêmes termes (1467, n.st., 22 janvier) ; procès contre Claude de Martray, prêtre, chapelain fermier de l'église paroissial d'Onjon (1520, incomplet).

2 p. parchemin, 11 p. papier.

1440-XVIIIe s.

8 G 20 Piney. Dîmes. Procédures.

Contient notamment une commission conservatoire du bailli de Piney pour le chapitre, du 8 juillet 1440, et procès-verbal du 30 août suivant par le sergent Nicolas Henoust de l'ajournement du prieur de Radonvilliers, membre de Molesme, au sujet de la rente de 10 setiers de blé par quart de froment, orge, seigle et avoine que le chapitre percevait de la part du prieur de Radonvilliers et d'Herbisse des dîmes de Piney d'accord, sous le sceau de l'officialité de Troyes, du chapitre et du prieur de Radonvilliers, qui s'en remettent à l'arbitrage de Nicolas Jeuffron et d'Henri Daillancourt, de Brienne-le-Château (1460, n. st., 10 janvier), et sentence arbitrale du 24 janvier, qui attribue au chapitre les deux tiers de la dîme perçue par le prieur (en double) ; ratification par le chapitre de la transaction intervenue, au bailliage de Chaumont, entre lui et Etienne de Vienne, curé de Piney, au sujet d'un climat au finage de Piney (1564, 3 décembre).

4 p. parchemin, 5 p. papier

1440-1651

8 G 21 Pougy. Achat d'une maison.

Achat, sous le sceau de la prévôté de Troyes, de Gautier Le Vigneron et Ysabel sa femme, d'une maison à Pougy, rue Coulas, moyennant 24 francs or "dou coing dou Roy" (1367, n. st., 9 janvier), et amortissement par Didier de Drope, chevalier, sire de Pougy, qui abandonne ses 6 d. de censive annuelle (1367, n. st., 6 mars).

2 p. parchemin, 5 p. papier.

1367

8 G 22 Pougy. Autres titres anciens.

Transaction entre le prieur de Radonvilliers et Didier, seigneur de Pougy, au sujet du four banal, appartenant au prieur : "pour le temps des guerrez", le seigneur "avoit despecié ung chas de maison de quatre rains couvert de thielle et le marri? Et thielle d'icellui chas" mis "en sa forteresse dou dit Pougy", faisant ainsi un dommage de "trente franz d'or dou coing le Roy". Didier disait avoir abattu les c? "pour ce que il ne portast demaiche a sa forteresse pour que il seoit sur les fossés d'ycelle", il s'engage à reconstruire, à l'identique, d'ici les Brandons prochains, un chas couvert "d'un millier de thielle sur la coiffe dou dit chas, et le demeurant doud. Chas couvert d'estrain et bien enduit de terre pour le dou feu". (1366, n. st., 10 mars).

Accord, aux Grands Jours de Troyes, entre le chapitre et Robert Lescouvé, chevalier, seigneur de Pougy, du 24 septembre 1376 : le chevalier devait des arrérages de rente, et le four n'était toujours pas mis en état, il s'y engage et indemniser le chapitre des matériaux pris au four pour la forteresse.

Commission d'enquête adressée par l'official à Pierre d'Arcis, trésorier de la collégiale Saint-Etienne, et Thomas Dimanche, curé de Notre-Dame-aux-Nonnains, dans le procès entre le chapitre de Pougy et Odon, curé de Verricourt (1377, n. st., 23 février).

Mandement du bailli de Troyes au collecteur des jurés au bailliage de restituer à Jean du Ruel, prêtre, curé de Pougy, et à Colin Malot, laboureur, *marriglier* de lad. Eglise, des pièces d'argent pesant environ 6 onces, provenant d'une patène, un calice, et de petits reliquaires, volées entre la Saint-Georges et la Saint-Marc dernières, que le procureur du roi avait fait saisir chez Pierre le Boucherat, changeur à Troyes, à qui le larron avait cherché à les vendre, sous réserve de la promesse de faire refaire un autre calice avec lesd. pièces (1458, 4 août ; vidimus du même jour, sous le seing du collecteur).

Acte de notoriété, sous le sceau de la prévôté de Troyes, pour la rente de 4 setiers de froment, 14 boisseaux d'orge et 14 boisseaux d'avoine que le chapitre percevait sur les grosses dîmes de Pougy (1492, 2 novembre ; gros trous anciens).

5 p. parchemin, 5 p. papier.

1366-1492

8 G 23 Pougy. Dîmes du climat ou gagnage Barat. Baux et procédures.

3 p. parchemin, 3 p. papier.

1576-1592

## 8 G 24 Pougy. Divers.

Baux et procédures ; transaction entre les héritiers Mathey et le chapitre (1595) ; donation du pré de Villiers, près de la Héronnière (1630) ; achat de terres par le chanoine Eloy Fruissart (1676), donné en fondation d'anniversaire.

5 p. parchemin, 16 p. papier.

1531-XVIIIe s.

## 8 G 25 Troyes. Rente sur les moulins de la Tour.

Dont lettres royales de la reine Ysabel adressantes au bailli de Troyes, lui commettant de remettre en état les moulins (6 juin 1418), mandement exécutoire du bailli (du même jour), exploit de sergent (du 8 juin), et sentence des assises du baillage, commencées le 6 août, sous son contre-sceau, contre le prieuré de Foissy ; articles présentés au baillage de Troyes le 1<sup>er</sup> février 1440 (n. st.) pour Foissy (copie collationnée contemporaine), exploit de sergent à cheval, en faveur de Foissy (1441), et transaction du 5 septembre 1442 avec Foissy ; remontrances du chapitre aux "subdéléguez pour l'alienation des biens de l'Eglise suivant les bulles de nostre saint Pere le Pape et patentes du Roy" – le chapitre avait vendu 2 setiers de froment de rente sur le moulin, pour 241 l., alors que leur quote part n'était que de 234 l. ; il demandait que Nicolas Dehaut, receveur desd. Deniers, leur restitue l'excédent de 7 l. – et mandat des subdéléguez, Eustache de Mesgrigny et Nicolas Hennequin (1577, 20 mai).

9 p. parchemin, 49 p. papier.

1418-XVIIIe s.

## 8 G 26 Verricourt. Moulin de Vevesal.

Dont supplique du chapitre (aux Grands Jours de Troyes) : les religieuses de Piété de Ramerupt lui devaient des arrérages de leur rente de 3 setiers de blé et moûture sur le moulin (ajournement accordé pour le 26 septembre [13]76 ; signé Villemor, greffier des Grands Jours de Troyes).

3 p. papier

[1376], 1727

## 8 G 27 Divers.

Mandement royal ordonnant, en exécution d'un arrêt du Grand Conseil, de faire visite des biens dépendant du prieur de Ramerupt, et sentence exécutoire du baillage de Troyes (1753, copie pour le chapitre de Pougy) ; reçu du curé de Pougy de 150 l. "pour façon et fourniture de deux chappes" (faites par les filles du Bon Pasteur).

2 p. papier

1776

8 G 28 Fragment de déclaration.

1 p. papier.

XVI<sup>e</sup> s.